

VILLE DE CANCALE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2010

L'an deux mille dix, le 22 juillet à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle du complexe Bel Event, lieu de leurs séances, sous la Présidence de Mr Mahieu, Maire.

Etaient Présents : Pierre-Yves MAHIEU, Marcel LE MOAL, Suzanne MAINGUY, Jean-Claude LE PIERRES, Francine CARDINEAU, Jean-Marc BOUCHER, Monique LOTELIER, Caroline PELLERIN, Joël MAZE, Pierrette BLANDIN, Frédéric MARY, Isabelle VICTOIRE, Etienne MOUBECHÉ, Evelyne LESELLIER, Jean-Pierre DEVEZE, Laurence PENVERN, Nicole LOGEAIS, Louis LENOUEL, Eugène ROUX, Géraldine LASILIER-CHAUF AUX.

Absents excusés : Eric CADOREL, Yves CAHOURS, Philippe TOUARIN, Catherine HARZIC, Martine LOCHET, Ismaël HIFDA, Eugène BLAY, Anne GANDAIS, Marie FEUVRIER.

Pouvoirs : Mr CADOREL à M. LE MOAL, M. CAHOURS à Mme LOTELIER, M. TOUARIN à M. MARY, Mme HARZIC à Mme MAINGUY, Mme LOCHET à Mr LE PIERRES, M. HIFDA à M. MOUBECHÉ, Mme GANDAIS à Mme PENVERN, Mme FEUVRIER à M. LENOUEL.

Secrétaire de séance : Mme LOTELIER Monique

Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet le compte rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2010.

Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

oooooooooooo

Ajout de question à l'ordre du jour

Mr le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- DIA Propriété FERRANTIN.

Accord du Conseil Municipal.

oooooooooooo

En préambule au dossier d'enquête conjointe Monsieur le Maire présente le calendrier contraint du projet d'hôpital, justifiant la nécessité d'une réunion de conseil à cette date du 22 juillet II

présente l'état d'avancement de l'étude de faisabilité de l'hôpital sur ce secteur des Près Bosgers. Les conclusions partagées ce soir et les décisions du conseil vont permettre à Monsieur le Préfet de mettre en œuvre le 1^{er} élément indispensable à la réalisation de cet hôpital à savoir l'arrêté de DUP.

I) Foncier

Secteur des Près Bosgers - Enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire: rapport du Commissaire Enquêteur

Rapporteur : Mr le Maire

Les enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire du secteur des Près-Bosgers se sont déroulées du 15 au 30 juin 2010.M. le Commissaire enquêteur a enregistré 19 observations. Il a établi son rapport en date du 17 juillet 2010.

Monsieur le Maire donne lecture des conclusions qui sont projetées à l'assemblée. Monsieur le Maire note les qualités : d'écoute du Commissaire Enquêteur, de participation des propriétaires, d'échanges sur ce dossier. Il s'arrête sur les avis favorables du Commissaire sur l'enquête d'utilité publique ,et sur l'enquête parcellaire.

Monsieur Devèze insiste sur la nécessité de défendre le pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) et la précaution d'adjoindre à la périphérie du projet un espace de résidence de personnes âgées dépendantes avec polyopathologies.

Monsieur le Maire pense qu'il sera nécessaire de réfléchir à une telle perspective dans la procédure d'aménagement autour de l'élément central et structurant qu'est l'hôpital, qui doit lui-même intégrer l'évolution des besoins de santé à l'horizon de trente ans.

Monsieur Lenouvel demande ce que contiennent les paragraphes 31 et 32 et fait état d'observations qu'il a déposées près du Commissaire , et de son souhait d'un traitement égalitaire de tous les habitants de la zone. Monsieur le Maire répond sur les éléments de ces 2 paragraphes qui devront faire l'objet d'un travail en commission : travail d'ajustement sur les limites parcellaires en pourtour du projet et en adéquation avec le positionnement des voies d'accès. Pour le traitement égalitaire, Monsieur le Maire répond avec fermeté qu'il y a une seule loi, un seul règlement et une seule catégorie de citoyen et qu'en conséquence la question ne se pose pas.

Madame Cardineau , confirme que le travail en commission , comme celui qu'elle accomplit lors des rendez-vous qu'elle a garantisent une totale égalité de traitement . C'est pourquoi elle n'accepte pas ces propos qui sous couvert de rumeurs laisseraient penser autre chose .

Monsieur Lenouvel demande si des agriculteurs ont émis un avis sur la suppression de l'espace agricole. Monsieur le Maire répond qu'il n'est sans doute pas au sein du Conseil celui qui est le plus éliogné des préoccupations agricoles ! Il ajoute que la question ne se pose pas directement sur ce secteur déjà cerné par l'urbanisation, mais plutôt à l'échelle du PLU où il faudra veiller au maintien du potentiel agricole.

Madame Penvern remarque que les souhaits du Commissaire Enquêteur nécessitent d'être analysés en toute transparence et justice. Monsieur le Maire indique que le Commissaire Enquêteur a enregistré une somme de demandes auxquelles nous devons répondre par la commission d'urbanisme pour élaborer les ajustements.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres remarques et conclut sur le dossier en reprenant les avis :

- sur l'utilité publique : avis favorable à la déclaration d'utilité publique de projet d'acquisition de terrains en vue de réserves foncières pour la réalisation de la ZAC des Prés Bosgers, tel que présenté à l'enquête.
- sur les limites des immeubles à acquérir : avis favorable aux limites des parcelles à acquérir pour permettre la réalisation du projet de constituer des réserves foncières pour la réalisation de la ZAC des Prés Bosgers, tel que présenté à l'enquête, assorti des recommandations formulées au § 31.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre acte de ces 2 avis favorables, donner mission à la commission d'urbanisme d'analyser les souhaits du Commissaire Enquêteur

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte des avis favorables du Commissaire Enquêteur ;
- Sollicite, de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine, l'arrêté d'utilité publique et de cessibilité des terrains,
- autorise le Maire à intervenir à la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

II) Mer - Littoral

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) :

- a. **Demande de création d'un Syndicat**
- b. **Adhésion de principe**

Rapporteur : Mr LE MOAL

La lettre du Sage a été remise à chaque élu et mise sur le site de la ville, chacun ayant désormais l'information sur le SAGE.

Faute de personnalité juridique et donc de moyens techniques et financiers, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne est portée depuis 2005 par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort (SIE de Beaufort).

Les membres du Conseil Municipal sont informés de la décision du SIE de Beaufort de mettre fin à sa mission temporaire de portage du SAGE des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne à compter du 1^{er} janvier 2011.

Il est également rappelé l'échec de la recherche d'une structure existante acceptant de porter le SAGE à compter de cette date.

Afin de poursuivre l'élaboration du SAGE, il est expliqué que la création d'une nouvelle structure porteuse est inéluctable et doit être sollicitée auprès de Monsieur le Préfet, en application de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales.

M. Le Moal propose au Conseil Municipal de demander à Monsieur le Préfet la création d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont le périmètre d'intervention coïncide avec le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne, tel que défini par arrêté préfectoral en date du 26 septembre 2003.

Monsieur le Maire indique qu'il peut être surprenant aujourd'hui de demander la création d'un nouvel EPCI de même périmètre que le SAGE, mais qu'il nous faut bien disposer des moyens de prendre part à ces actions pour préservation de la qualité de l'eau.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- demande à Monsieur le Préfet la création d'un établissement public de coopération intercommunale dont le périmètre d'intervention coïncide avec le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne, tel que défini par arrêté préfectoral en date du 26 septembre 2003.
- autorise le Maire à intervenir à la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

III) Finances

OGEC - Contrat d'association : modification triennale du forfait par élève

Rapporteur : Mme PELLERIN

Exposé : A - Participation aux charges Enseignement Privé

Le Contrat d'Association avec l'OGEC fait l'objet d'une révision triennale du forfait élève servant de base au calcul de la participation aux charges de l'enseignement privé.

Il rappelle les décisions précédentes :	<u>Maternelles</u>	<u>Primaires</u>
Au 1 ^{er} janvier 2003 (base CA 2001)	832 €	229 €
Au 1 ^{er} janvier 2006 (base CA 2004)	947 €	359 €

Les forfaits font l'objet d'une actualisation annuelle prévue au contrat.

Il y a lieu de calculer à nouveau ce forfait au 1^{er} janvier 2009 pour une période de 3 ans.

Au regard de la comptabilité de 2007, le coût élève enregistré dans les écoles publiques est de :

	<u>Maternelles</u>	<u>Primaires</u>
Au 1 ^{er} janvier 2009 (base CA 2007)	965 €	444 €

Les éléments ont été présentés au Président de l'OGEC le 5 juillet 2010. Ils ont été validés pour être le forfait de référence à compter du 1^{er} janvier 2009.

Mr le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal l'établissement d'un avenant au Contrat d'Association fixant le forfait élève au 1^{er} janvier 2009 : 965 € élève maternelle, 444 € élève primaire.

Ces propositions ont été présentées en Commission Finances le 12 juillet et ont reçu un avis favorable.

B - Calendrier des versements

Lors de la discussion de la révision triennale du forfait élève, Mr le Président de l'OGEC a présenté une demande de versement fractionné trimestriel afin d'améliorer la gestion comptable du contrat.

La proposition serait de fixer :

- le 1^{er} versement au 15 janvier sur la base de 25 % du versement total de l'année n-1 ;
- ensuite les 3 autres versements, équivalant au budget alloué année n - le versement du 1^{er} acompte, seraient versés au 15 avril, 15 juillet et 15 octobre.

Il demande à l'assemblée l'adoption de ces forfaits et de ce calendrier. Il précise que l'enveloppe des paiements 2010 serait ainsi portée à 131 275 €, rappel 2009 compris, entrant dans l'inscription budgétaire de 138 000 €.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- l'établissement d'un avenant au Contrat d'Association fixant le forfait élève au 1^{er} janvier 2009 :
 - 965 € élève maternelle
 - 444 € élève primaire
- fixe le calendrier des versements à :
 - le 1^{er} versement au 15 janvier sur la base de 25 % du versement total de l'année n-1 ;
 - ensuite les 3 autres versements, égaux au tiers du budget alloué année, déduction faite du versement du 1^{er} acompte, seraient effectués les 15 avril, 15 juillet et 15 octobre.
- autorise le Maire à intervenir à la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

III) Finances

Grand orgue : programme de travaux et plan de financement

Rapporteur : Mr le Maire

Exposé :

Lors de la réunion du 23 octobre 2009, le Conseil Municipal validait le projet d'intervention sur l'orgue, sur la base de deux hypothèses : en rénovation ou reconstruction. Il demandait de poursuivre l'étude de reconstruction d'un orgue typé, décidait du cadre juridique lié à la propriété de l'instrument, adoptait les projets de conventions et les plans de financement en fonction de l'engagement de la commune, de subventions et d'un don.

M le Maire précise qu'un certain nombre d'éléments depuis cette date ont permis d'arrêter ce projet et qu'il est nécessaire d'en actualiser la description, le plan de financement et les modalités

conventionnelles pour engager enfin concrètement la réalisation d'un projet qui depuis de nombreuses années était attendu des cancalais.

Mr le Maire présente les modifications :

- d'ordre financier :
 - o les subventions envisagées près du Conseil Général et de la DRAC (estimées à 55 608 € et 132 187 €) ne semblent pas pouvoir être obtenues. Le Conseil Général a émis une réponse négative pour 2010 et ne peut se déterminer en prévision de 2011. La DRAC, après avoir reçu un premier projet culturel le 19 novembre 2009, présente un niveau de critères de développement culturel qui exclut un éventuel concours financier.
 - o Le don prévu est modifié et accepté pour un montant de 200 000 € (DCM 146/2009 du 27 novembre 2009)
- d'ordre technique :
 - o L'association Les Amis des Orgues, au regard de l'enveloppe financière et du coût de l'acquisition d'un nouvel orgue, a reconsidéré le projet et en mai 2010 le bureau de l'association a fait la proposition de restaurer l'instrument et de lui ajouter des jeux. Sa spécificité mérite de le conserver en vue d'avoir un orgue complet tel que le souhaitait son constructeur. Elle a présenté son projet le 16 juin 2010 avec le concours de l'APO 35 pour un coût de 420 000 € HT.

A partir de tous ces éléments, Monsieur le Maire présente le projet de restauration de l'orgue avec addition de jeux pour obtenir un instrument équilibré et complet, et mettre en valeur un instrument unique dans le département. L'association indique aujourd'hui : *« après des hésitations bien légitimes, l'Association les Amis des Orgues a abouti à un projet et nous avons complètement remis à jour le cahier des charges de 2009... Cette nouvelle version résout de manière sûre tous les problèmes liés à la transmission électrique en remplaçant le système ancien par un combinateur électronique dont l'efficacité est aujourd'hui avérée. La pérennisation de l'orgue va aussi loin que possible en complétant l'orgue pratiquement comme l'avait imaginé son constructeur Othon Wolf. Nous estimons les travaux correspondant au cahier des charges à 420 000 € HT.»*

Ainsi compte tenu du partenariat avec l'association des Amis des Orgues et l'APO 35, le Conseil Municipal a dorénavant les éléments pour se déterminer sur l'option technique en restant dans l'engagement financier que la ville s'était donné sur 130 000 / 132 000 € HT.

Aujourd'hui le programme peut ainsi se définir :

Programme : reconstruction du grand orgue de l'église paroissiale St-Méen

Objet : restauration de l'instrument, lisser les anomalies actuelles en complétant les jeux manquants pour le pérenniser en lui donnant une cohérence sonore

Maître d'ouvrage : Ville de Cancale

Maîtrise d'œuvre : Ville de Cancale assistée de l'APO 35, groupe technique qui se propose d'aider à la rédaction du cahier des charges, assister à l'analyse des offres, au suivi de travaux chez le facteur d'orgue et sur site, participer à la réception des travaux, de façon générale conseiller la ville sur cette opération.

Coût : estimation 420 000 € HT.

Plan de financement : modification du plan de financement arrêté par délibération 140-2009 du 23 octobre 2009 :

Coût prévisionnel 420 000 €, TVA 83 000 €.

Coût global TTC 503 000 €.

<u>Financement assuré</u>	483 000 €
○ Ville	130 000 €
○ Paroisse	43 000 €
○ Association	15 000 €
○ Diocèse	12 000 €
○ Dons	200 000 €
○ FCTVA	83 000 €

Financement à rechercher
ou économies sur appel d'offres 20 000 €

Au regard de ce plan de financement, avec la contrainte budgétaire de 130 000 € HT pour la Ville, Monsieur le Maire propose que l'ajustement se fasse au profit d'un appel d'offres favorable par rapport au coût estimé, ou à une recherche de financement extérieur complémentaire. En tout état de cause, il propose d'arrêter le projet de restauration de l'orgue et addition de jeux afin de poursuivre une étude technique détaillée et d'adapter le financement au fur et à mesure, dans le cadre de l'engagement de la ville à 130 000 € HT.

Ce dossier a été soumis à la Commission Finances le 12 juillet et a reçu un avis favorable.

Débat

Mmes Logeais et Penvern demandent les motifs de refus de la DRAC et souhaitent connaître ce projet culturel. Monsieur le Maire répond sur ce point que la DRAC ne dispose pas de fonds, et que l'orgue n'étant pas « inscrit », il est difficile d'envisager un financement. Pour le projet culturel c'est un rapport préparé avec l'association sur le développement de la musique qui avait pourtant été mis en avant, en intégrant la présence de l'école de musique et même la proximité du conservatoire de St Malo.

M. Lenouvel demande le prix d'acquisition de l'orgue Debierre et le coût des réparations. Monsieur le Maire répond sur ce point en reprenant la délibération du 23 octobre 2009 dans laquelle le coût de remise en état était indiqué pour un montant de 30 000 €. De ce fait, la convention de transfert prévoyait une acquisition symbolique à 1 €. Monsieur Lenouvel demande si la TVA fera l'objet d'une répartition sur les partenaires financiers. Monsieur le Maire répond que la ville étant le maître d'ouvrage le FCTVA est intégré pour sa totalité dans le plan de financement.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée :

- le projet élaboré avec le concours de l'Association les Amis des Orgues et l'APO 35 pour une restauration de l'instrument et une addition de jeux pour le compléter,
- un coût prévisionnel de 420 000 € HT.

- une assistance de l'APO 35 pour conseiller la ville en maîtrise d'œuvre sur l'élaboration du cahier des charges, la consultation, l'analyse des offres, le suivi et la réception des travaux.
- le plan du financement et le partenariat avec l'association, la paroisse, le diocèse, l'affectation du don.
- la confirmation que la présente décision vient actualiser et compléter la décision 140-2009 du 23 octobre 2009.
- l'établissement des conventions correspondantes actées en octobre 2009 et à actualiser suivant la présente décision ;
- l'engagement de toutes démarches ou conventions en exécution de la présente décision.

Vote : Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 12 juillet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable aux propositions émises ci-dessus ;
- autorise le Maire à intervenir à la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

III) Finances

Route du Rhum : soutien au bateau « Défi Cancale »

Rapporteur : Mr le Maire

Exposé :

La ville de Cancale souhaite prendre une part active à cet évènement de la Route du Rhum qui n'a lieu que tous les quatre ans et constitue une formidable vitrine pour notre territoire. Depuis plusieurs mois, bien avant la mise à l'eau du trimaran « Défi Cancale » le 1^{er} mai 2010, un projet de partenariat a été envisagé pour apporter un soutien au skipper M. Gilles LAMIRE.

Récemment Monsieur le Maire a eu contact avec un autre skipper, Monsieur Jean Paul FROC qui a manifesté son intention de participer à cette course. Si M. JP FROC dispose de son partenaire-sponsor, il souhaite une collaboration avec la ville, sans besoin financier exprimé.

Monsieur le Maire pense que le projet « Défi Cancale » présente un triple intérêt :

- intérêt pour la commune d'apparaître comme impliquée dans une manifestation de très grand renom.
- intérêt pour les acteurs locaux de disposer d'un relais qui fédère les énergies locales : entreprises, écoles/collèges, maison de retraite, bibliothèque, maison des jeunes et mairie.
- intérêt d'avoir un bateau qui porte dans son nom celui de la Commune.

Monsieur le Maire explique que le début du partenariat avec M. Lamiré portait sur un budget de 30 000 €, ramené maintenant à des engagements financiers de l'ordre de 17 000 € se répartissant :

- une convention de partenariat à hauteur de 10 000 €, prévoyant des engagements de communication, prestations promotionnelles et parrainage.
- des frais de marquage de 2 000 €.
- une participation de 5 000 € au stand du bateau avec une présence de la Ville de Cancale sur les pontons.

Ce projet a été présenté à la Commission Finances du 12 juillet et a reçu un avis favorable.

Monsieur le Maire présente ce projet de convention de partenariat avec le bateau « Défi Cancale ». Mme Penvern exprime son accord sous réserve de convention de partenariat avec les écoles. Pour le second skipper elle propose qu'une aide de la ville soit envisagée car ce serait une marque d'intérêt concrète de soutien à M. Froc.

Monsieur le Maire fait le distinguo entre les 2 projets et précise que M. Froc ne souhaite pas de subvention mais demande un soutien en terme de promotion. Il aura l'occasion de faire le point avec lui la semaine prochaine.

M Devèze exprime son étonnement sur le faible montant des participations au vu des budgets demandés pour ces bateaux et note que Cancale a beaucoup de chance.

M. Le Pierrès remarque aussi qu'on a la chance d'avoir un cancalais qui met son bateau au nom de notre ville, et informe le conseil que le baptême du « Défi Cancale » aura lieu le 15 aout lors du Pardon de la Mer.

M. Lenouvel fait remarquer que l'aboutissement du projet de M. Froc est de remettre le bateau à un jeune skipper après la course.

Monsieur le Moal fait observer que pour le Pardon de la Mer les prescriptions imposées à l'organisation ne sont plus exclusivement du domaine de la sécurité mais s'étendent aux incidences éventuelles de la manifestation sur Natura 2000.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se déterminer sur le partenariat avec M. Lamiré tel que présenté avec une enveloppe globale de 17 000 € qui s'intègre (suivant les imputations de partenariat, de marquage, de location) dans le budget primitif 2010.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable aux propositions émises ci-dessus ;
- autorise le Maire à intervenir à la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

III) Finances

Admissions en non valeur

Rapporteur : Mmes PELLERIN et MAINGUY.

Exposé : Mesdames Pellerin et Mainguy ont analysé la situation de 23 familles redevables envers la collectivité au titre de prestations aux enfants. Des dispositions sont proposées et adaptées à la situation de chaque famille :

- 11 font l'objet de rapprochement avec la CAF.
- 2 font l'objet d'un échéancier.

- 4 font l'objet d'un échéancier pour partie et d'une proposition ultérieure de remise gracieuse pour partie, représentant 2 885.05 €.
- 6 font l'objet d'une remise gracieuse pour un motif de surendettement, représentant 5 268.77 €.

La Commission Finances réunie le 12 juillet a émis un avis favorable.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable aux propositions émises ci-dessus ;
- autorise le Maire à intervenir à la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

IV) URBANISME

Dossier FERRANTIN

Rapporteur : M. Le Maire, Mme Cardineau

Exposé :

Dans sa réunion du 30 avril 2010, le conseil municipal s'était déterminé sur une DIA présentée par M. FERRANTIN (C 182 de 780 m2 comprenant terrain et entrepôt de 180 m2 en ZA Quatrevais) en décidant d'user de son droit de préemption notamment dans le cadre de l'aménagement d'une raquette pour les voies d'accès à la zone des Près Bosgers, au prix estimé de France Domaines soit 77 400 € pour l'ensemble.

L'objet de la vente est modifié dans la mesure où M. Ferrantin a mis en œuvre un permis de construire délivré antérieurement afin d'adjoindre un bâtiment sur le reste de la parcelle. De ce fait il n'y a plus lieu d'envisager de préempter.

Monsieur le Maire et Madame Cardineau demandent au conseil de retirer la préemption du fait que cette partie de parcelle n'est plus libre.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable pour retirer la préemption sur cette propriété;
- autorise le Maire à intervenir à la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

IV) Divers

Informations :

- Organisation des Communautés de Brigades de Gendarmerie : M. Boucher présente le nouveau découpage de la Communauté de brigade regroupant dorénavant les 2 brigades de Cancale et de Chateauneuf représentant 23 gendarmes.

- Navettes transports pour le feu d'artifice du 13 juillet : M. Le Maire et M. Boucher rendent compte de l'organisation mise en place pour cette soirée du 13 juillet en termes de circulation, stationnement et navettes de bus. Ils reviennent sur les horaires et le retour d'expérience de

Kéolis. Ils indiquent qu'un point sera fait à la rentrée avec SMA et Kéolis pour déboucher sur une analyse des besoins en transports collectifs pour un progrès en 2011.

Le Conseil exprime la très grande satisfaction perçue par l'ensemble des usagers de ce dispositif, en particulier pour les habitants des secteurs éloignés qui ont été desservis par les navettes.

M. Le Maire répond à M. Lenouvel sur la prise en charge des frais de navette par la ville de l'ordre de 2 000 € en précisant que cette expérience servira d'appui pour faire évoluer le dispositif, avec la perspective 2012 de renégociation de contrat de DSP Transports.

M. le Maire clôt la séance, souhaite de bonnes vacances aux membres du conseil et donne rendez vous pour la **prochaine réunion de conseil le 24 septembre 2010**.

La séance est levée à 22 h 10

La secrétaire de séance
M. LOTELIER